



**OGEC Notre-Dame de Sion**  
61, rue Notre-Dame des Champs  
75006 PARIS  
Tél : 01 44 32 06 71  
Site : [www.sion-paris.fr](http://www.sion-paris.fr)

Paris, le 1er juin 2021

## **REGLEMENT INTERIEUR du FOYER**

### **Horaires d'ouverture et de fermeture**

**Le Foyer est ouvert du 25 août 2021 au 27 juin 2022, y compris le week-end.  
Il est fermé pendant la période de vacances de Noël aux dates suivantes :  
du samedi 18 décembre (13h00) au dimanche 2 janvier (16h00)**

L'accueil du foyer est ouvert :

- en semaine de 7h à 8h30 et de 16h à 23h00
- le samedi de 7h à 23h00
- le dimanche de 8h30 à 23h00

**NB :** Sur les heures de fermeture, entre 8h30 et 16h, les entrées et les sorties se font par l'accueil de l'Etablissement au 61, rue Notre Dame des Champs.

### **Entrées et sorties – Contrôle de Présence**

Les entrées et les sorties des étudiantes sont libres sur les créneaux d'ouverture du Foyer.  
L'étudiante passe son badge au self, toute absence est ainsi connue et enregistrée.

### **Visites**

Les visites sont strictement interdites dans les chambres.  
Les étudiantes peuvent recevoir dans la salle d'accueil du Hall Vavin aux heures d'ouverture du Foyer.

### **Quelques règles élémentaires**

**L'étudiante s'engage à respecter les locaux et les matériels** mis à sa disposition.  
En cas de dégradation, les frais de réparation lui seront facturés.

**L'étudiante veille à tenir sa chambre en ordre.**

Le ménage est cependant pris en charge par l'établissement, une fois par semaine.  
En fin d'année, au moment du départ, la chambre doit être rendue nettoyée.

**L'étudiante doit préserver l'atmosphère de travail à l'étage.**

Tout comportement susceptible de nuire à la tranquillité des lieux pourra entraîner la rupture immédiate du contrat.

**L'étudiante s'engage à adopter un comportement respectueux des orientations éducatives du groupe scolaire Notre dame-de-Sion dont dépend le Foyer.**

Elle s'engage tout particulièrement:

- à n'introduire aucun produit illicite et à ne consommer ni alcool, ni drogue.
- à ne tenir aucune activité à caractère politique, ni idéologique
- à ne distribuer aucun tract
- à ne tenir aucune réunion au sein du foyer
- à ne pas fumer dans les locaux (y compris la cigarette électronique)

Tout manquement à ces interdictions entraîne la rupture immédiate du contrat et l'étudiante devra alors libérer sa chambre.

**En cas de vol, le Foyer décline toute responsabilité.**

La Direction du Foyer